Agreste Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
Analyses et résultats
N° 4
Juin
2019

Portrait agricole du Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Accès aux données tableur

Au cœur de la Marne et à proximité de ses principaux pôles urbains, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims regroupe 65 communes sur 530 km².
Les espaces naturels y occupent une place majeure. Ainsi, près de 40 % du territoire est occupé par des espaces forestiers ou naturels. De même, l'agriculture constitue une richesse importante du Parc, avec 54 % du territoire dédié aux activités agricoles. Les surfaces agricoles sont majoritairement dédiées à la vigne, le parc étant un des épicentres du bassin viticole Champagne, ainsi qu'aux grandes cultures et cultures industrielles. Dans une moindre mesure, des surfaces de prairies permanentes sont présentes et permettent le maintien de quelques élevages, en particulier de bovins. L'agriculture biologique est assez peu présente, avec 2 % des surfaces agricoles certifiées ou en conversion, mais son développement s'accélère.
L'industrie agroalimentaire occupe une place économique majeure sur le territoire du fait des activités vinicoles..

Un paysage équilibré, forestier et agricole

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, créé en 1976, s'étend au sud de la métropole du Grand Reims et à proximité des pôles urbains de Châlons-en-Champagne et d'Epernay dans ce que l'on nomme le Triangle Marnais.

Le Triangle Marnais correspond aux communes de la communauté de communes des Paysages de la Champagne, des communautés d'agglomération d'Epernay et de Châlons-en-Champagne et de la communauté urbaine du Grand Reims. Le Parc est ainsi au coeur du Triangle Marnais. Mais, dans cette étude, pour comparer des territoires disjoints, nous avons fait le choix d'exclure les communes du Parc du zonage du Triangle Marnais.

L'agriculture, dont la vigne, occupe plus de 54 % du territoire, un chiffre comparable à l'échelle nationale. Les espaces agricoles sont concentrés en périphérie du Parc, au nord-ouest et sud-est. Cependant, ce chiffre est relativement faible au regard de la place de l'agriculture dans les territoires environnant le Parc. Ainsi, l'agriculture s'étend sur 80 % du territoire de la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne et sur près de 73 % du territoire de la communauté urbaine du Grand Reims.

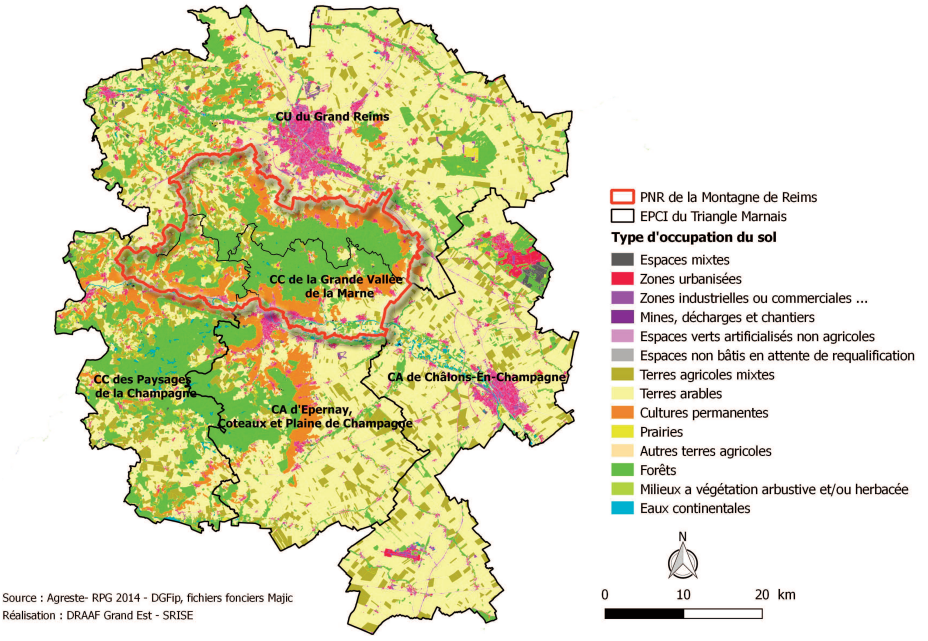

Source : Agreste- RPG 2014 - DGFip, fichiers fonciers Majic
Réalisation : DRAAF Grand Est - SRISE

Le territoire du Parc concentre des espaces naturels importants au cœur de la Marne, département très agricole. Avec près de 40 % du territoire constitué d'espaces naturels, contre moins de 22 % dans le département, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims est presqu'exclusivement forestier. Très développées sur les communes centrales, les forêts occupent 200 km², dont 72 % sont des forêts privées.

De même, l'importance des espaces viticoles constitue une spécificité remarquable. Près de 19 % du territoire est couvert de vignes contre moins de 3 % à l'échelle départementale. Ces caractéristiques en font un territoire singulier dans la Marne.

Pour leur part, les espaces artificialisés occupent seulement 6 % du territoire. Il s'agit majoritairement de zones industrielles et commerciales. Les communes d'Aÿ-Champagne et de Tours-sur-Marne sont les zones les plus urbanisées. Avec 34 200 habitants, soit 64 habitants au kilomètre carré, la densité de population du Parc est plus de deux fois inférieure à celle du Triangle Marnais. La pression foncière est relativement faible

Communes et réseau routier du Parc naturel régional de la Montagne de Reims

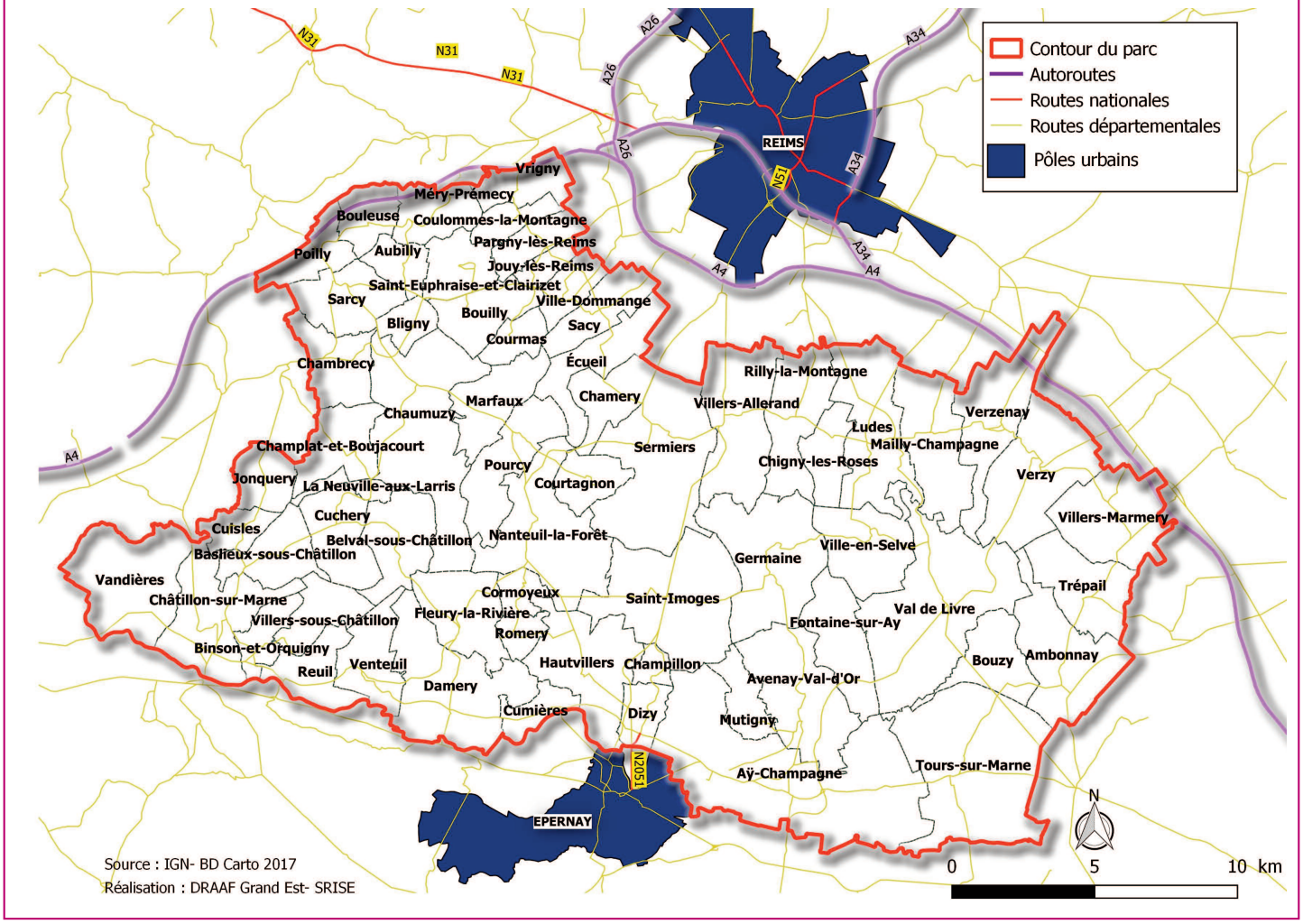

à l'échelle de la Montagne de Reims, mais très dense sur les zones urbanisées, essentiellement pour les communes situées sur le flanc nord de la Montagne de Reims à proximité de la gare TGV de Champagne-Ardenne.

De plus, la proximité spatiale de l'aire AOC de l'appellation Champagne borde les villages, et de ce fait bloque toute possibilité d'ouverture à l'urbanisation tant sur le flanc nord que sur le flanc sud de la Montagne de Reims .

Ainsi, 73 hectares, soit 1,4 % des espaces naturels, agricoles et forestiers ont été artificialisés entre 2009 et 2015 contre 2 % dans la Marne. Par ailleurs, le Parc naturel régional a perdu sur cette même période 200 habitants alors que le territoire du Triangle Marnais en gagnait plus de 7 500.

Occupation du sol dans le Parc naturel régional de la Montagne de Reims et dans les EPCI voisins

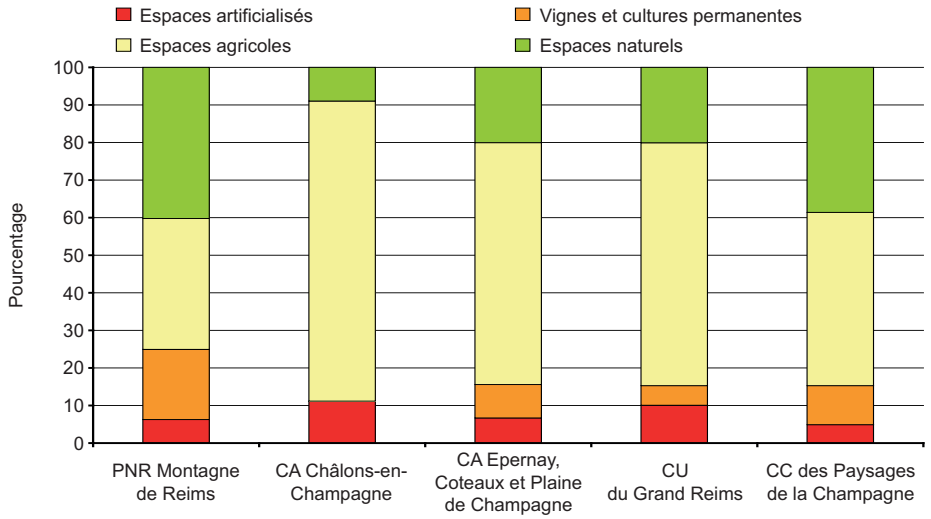

Source : Méthode OSCOM, Agreste- RPG 2014 - DGFip, fichiers fonciers Majic

Une activité agricole pourvoyeuse d'emplois dans et au-delà du Parc

Au-delà des paysages, l'agriculture structure également la vie économique du territoire. L'attractivité économique du Parc repose en partie sur l'agriculture. Ainsi, en 2015, près de 26 % des actifs du Parc ont un emploi dans le secteur agricole.

Par ailleurs, le secteur agricole offre plus d'emplois agricoles que le Parc accueille d'actifs agricoles. Ainsi, d'après le recense-

Occupation du sol dans le Parc naturel régional de la Montagne de Reims

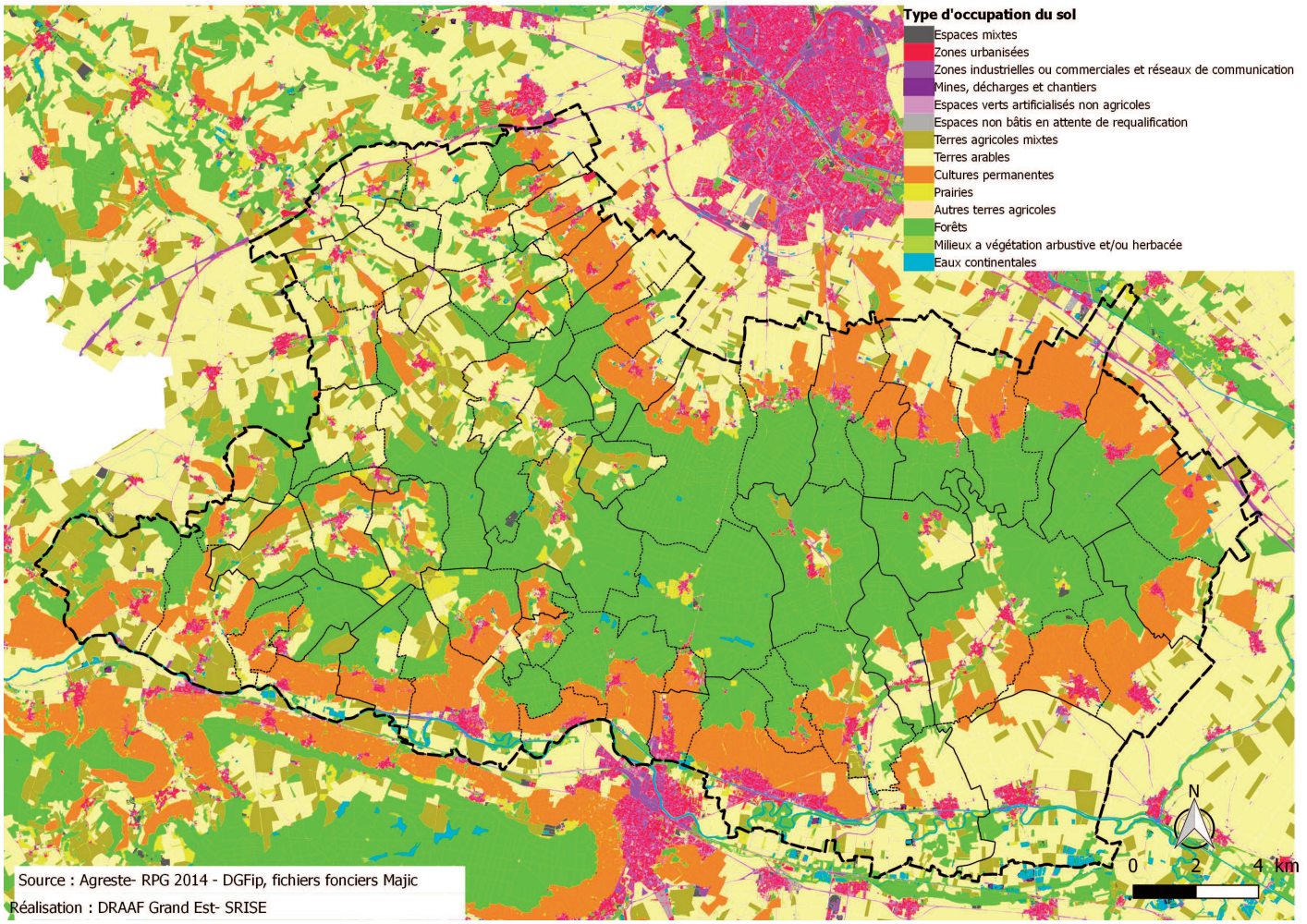

Actifs relevant du régime agricole MSA dans le Parc naturel régional de la Montagne de Reims en 2016

Nombre d'exploitants au 1er janvier 2016

Par sexe	Homme	1 432
	Femme	884
Par activité	Viticulture	2 213
	Polyculture - Polyélevage	11
	Grandes cultures	83
	Elevage bovin	s
	Autres activités	s
Par âge	Moins de 30 ans	82
	De 30 à 60 ans	1 953
	Plus de 60 ans	281
Total		**2 316**

Source : Mutualité sociale agricole 2016
s : secret statistique

Nombre de salariés ETP* au 1er janvier 2016

Par sexe	Homme	2 541
	Femme	1 066
Par activité	Viticulture	3 555
	Autres activités	50
Total		**2 316**

Source : Mutualité sociale agricole 2016
* ETP : équivalent temps plein

ment de la population en 2015, pour un actif agricole résident du Parc, il y a 1,2 emploi agricole contre 0,8 emploi tous secteurs confondus. Le nombre d'emplois par actif indique le nombre d'emplois offerts sur un territoire pour un actif y travaillant et y habitant. Le ratio est inversé dans le Triangle Marnais.

Une activité viticole prédominante et saisonnière

En 2016, le territoire compte 2 316 exploitants agricoles déclarés à la mutualité sociale agricole (MSA), dont plus de 95 % déclarés en viticulture. Cette prédominance de la viticulture se retrouve chez les salariés agricoles, avec 3 606 équivalents temps plein déclarés en 2016, dont plus de 98 % en viticulture. Pour apprécier ce chiffre, il faut souligner la brièveté des contrats avec plus de 36 000 contrats enregistrés sur l'année 2016, donc une majorité de contrats courts. L'activité viticole est en effet très demandeuse de main-d'œuvre saisonnière, notamment pour les vendanges.

Productions agricoles dans le Parc naturel régional de la Montagne de Reims et les EPCI voisins

SAU estimée en 2017 : 26 800 hectares	Surface dans le PNR de la Montagne de Reims (ha)	Part dans la SAU du PNR de la Montagne de Reims (%)	Part dans la SAU du Triangle Marnais (%)	Part dans la SAU du Grand Est (%)
Grandes cultures (Source : PAC 2017)	13 151	49	63	58
Viticulture (Source : CVI)	8 950	33	6	2
Surfaces fourragères et herbagères (Source : PAC 2017)	2 158	11	13	35
Betteraves sucrières et pommes de terre (Source : PAC 2017)	3 004	3	16	5
Fruits et légumes (Source : RA 2010)				< 0,1

Sources : Srise Draaf Grand Est d'après ISIS - PAC 2017, CVI 2016, RA 2010

Une agriculture spécialisée dans les grandes cultures et la viticulture

Plus de 26 800 hectares du Parc étaient consacrés à l'agriculture en 2017. Plus de 13 000 hectares sont consacrés aux seules grandes cultures, soit plus de 49 % de la SAU du Parc. Cependant, les grandes cultures occupent une part moins importante qu'à l'échelle du Grand Est (58 %) et surtout du Triangle Marnais (63 %). Cela s'explique par le poids de la viticulture qui s'étend sur 33 % de la surface agricole utilisée (SAU) avec près de 9 000 hectares, contre 6 % dans le Triangle Marnais.

Avec 3 000 hectares et 3 % de la SAU, les betteraves sucrières et les pommes de terre sont assez peu développées sur le territoire du Parc. Ces cultures sont plus développées dans le Triangle Marnais avec 16 % de la SAU.

Les surfaces fourragères et herbagères sont peu présentes dans le Parc, à l'instar des territoires environnants, avec seulement 11 % de la SAU contre 35 % au plan régional. Cela est à mettre en parallèle avec le faible poids de l'élevage ruminant sur le territoire.

Bien qu'aucune donnée actualisée ne soit disponible et qu'elle soit peu consommatrice en surfaces agricoles, la production de fruits et légumes dans le Parc semble très faible.

Les grandes cultures sont particulièrement développées dans les parties nord-ouest et sud-est du Parc, avec plus de 50 % du territoire dédié aux grandes cultures dans ces zones. Les céréales occupent une place centrale au sein de ces grandes cultures avec plus de 39 % de la SAU. Il s'agit majoritairement de blé tendre (20 % de la SAU), d'orge d'hiver (6 %), d'orge de printemps (9 %), et de maïs grain (4 %). Cette sole est relativement semblable à celle du Triangle

Grandes cultures : céréales et oléagineux dominent le paysage

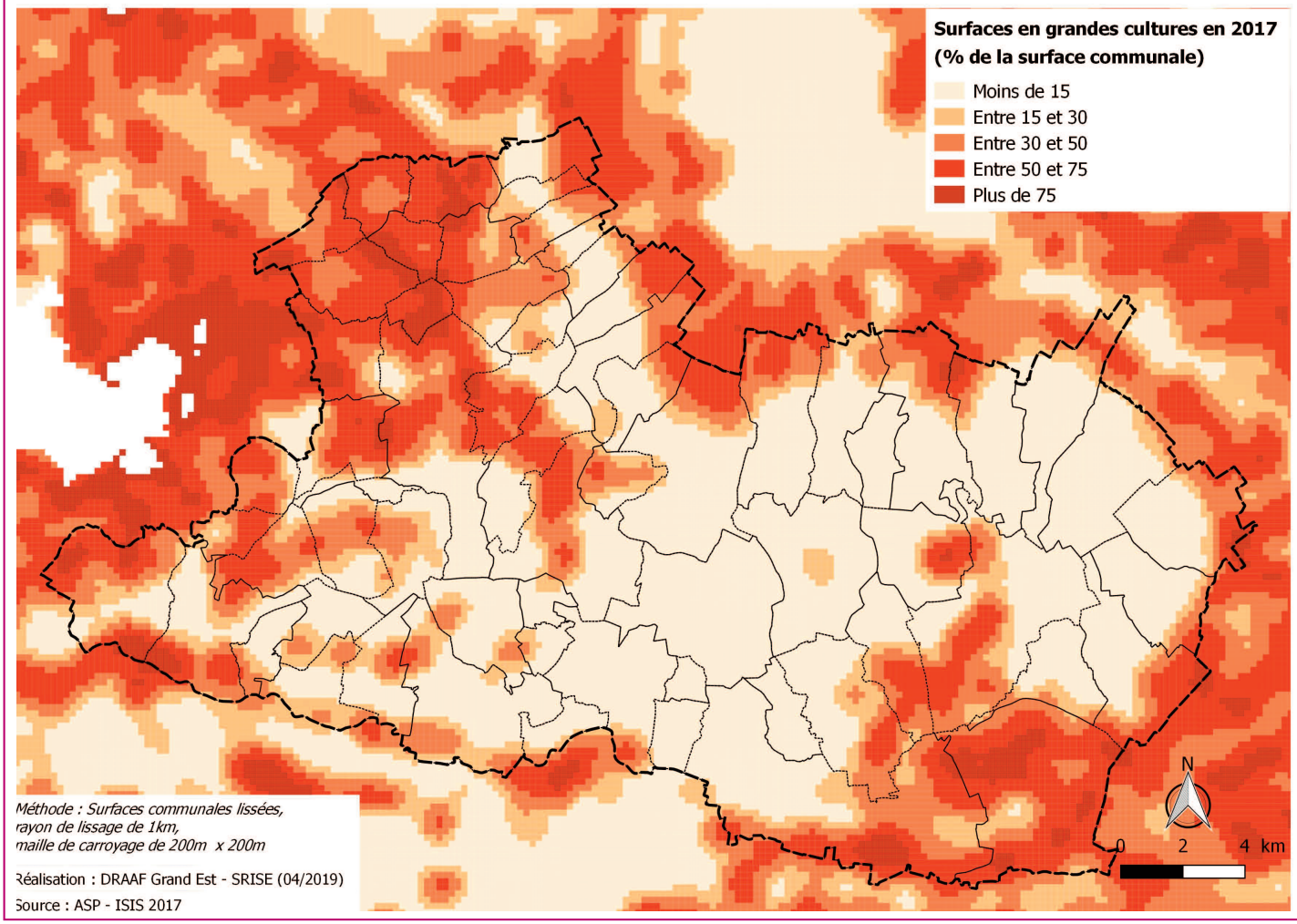

Les différentes grandes cultures en 2017

Culture	Surface dans le Parc (ha)	Part dans la SAU du PNR de la Montagne de Reims (%)	Part dans la SAU du Triangle Marnais (%)	Part dans la SAU du Grand Est (%)
Blé tendre	5 375	20,0	28,9	23,4
Orge d'hiver	1 710	6,4	6,9	7,8
Orge de printemps	2 294	8,6	12,3	7,5
Colza	2 291	8,5	10,7	8,2
Maïs grain	956	3,6	1,4	6,6
Total grandes cultures	**13 998**	**52,2**	**70,1**	**59,2**

Sources : ISIS, RPG 2017

Viticulture : un territoire situé au cœur du vignoble champenois

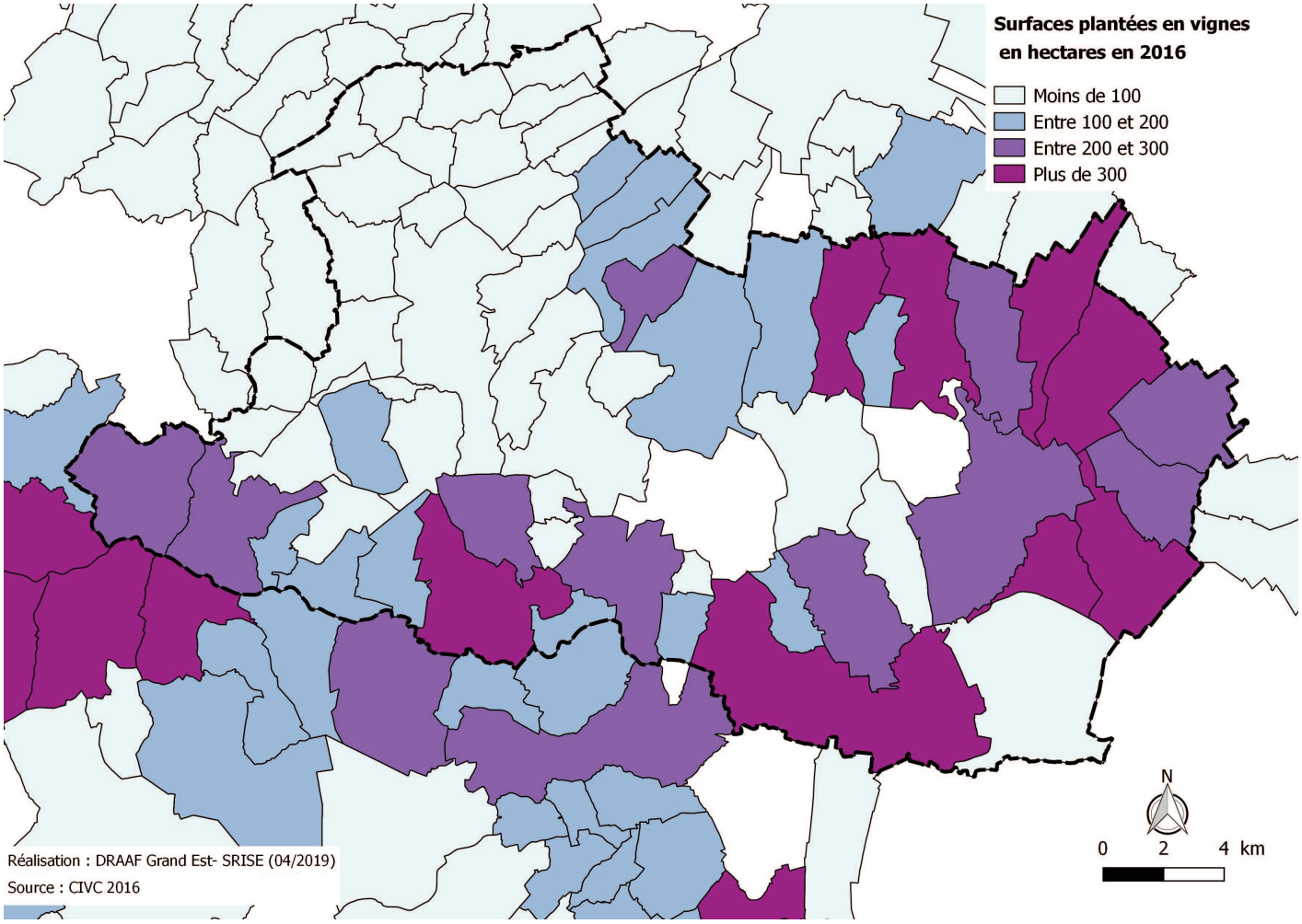

Marnais, avec une prédominance moins forte du blé tendre au profit des orges. Le colza complète le tableau des principales grandes cultures présentes sur le Parc avec une surface notable (9 % de la SAU).

Le vignoble champenois du Parc est principalement situé dans le secteur de la Montagne de Reims qui se prolonge au nord de Reims et jusqu'aux frontières de l'Aisne. La vignoble du sud du Parc appartient au vignoble de la Grande Vallée de la Marne. Seules deux communes au centre du Parc n'appartiennent pas à l'aire de production Champagne : Saint-Imoges et Ville-en-Selve.

En 2016, les surfaces plantées forment un peu moins de 9 000 hectares de vignes. Avec plus de 350 hectares plantés, les principales communes viticoles du Parc sont Verzenay, Damery, Verzy, Ambonnay, Bouzy et Aÿ-Champagne. A elles seules, ces six communes regroupent un quart des surfaces de vignes du Parc. Le meunier et le pinot noir sont les cépéages dominants.

Fourrages et élevage : un élevage herbager peu présent

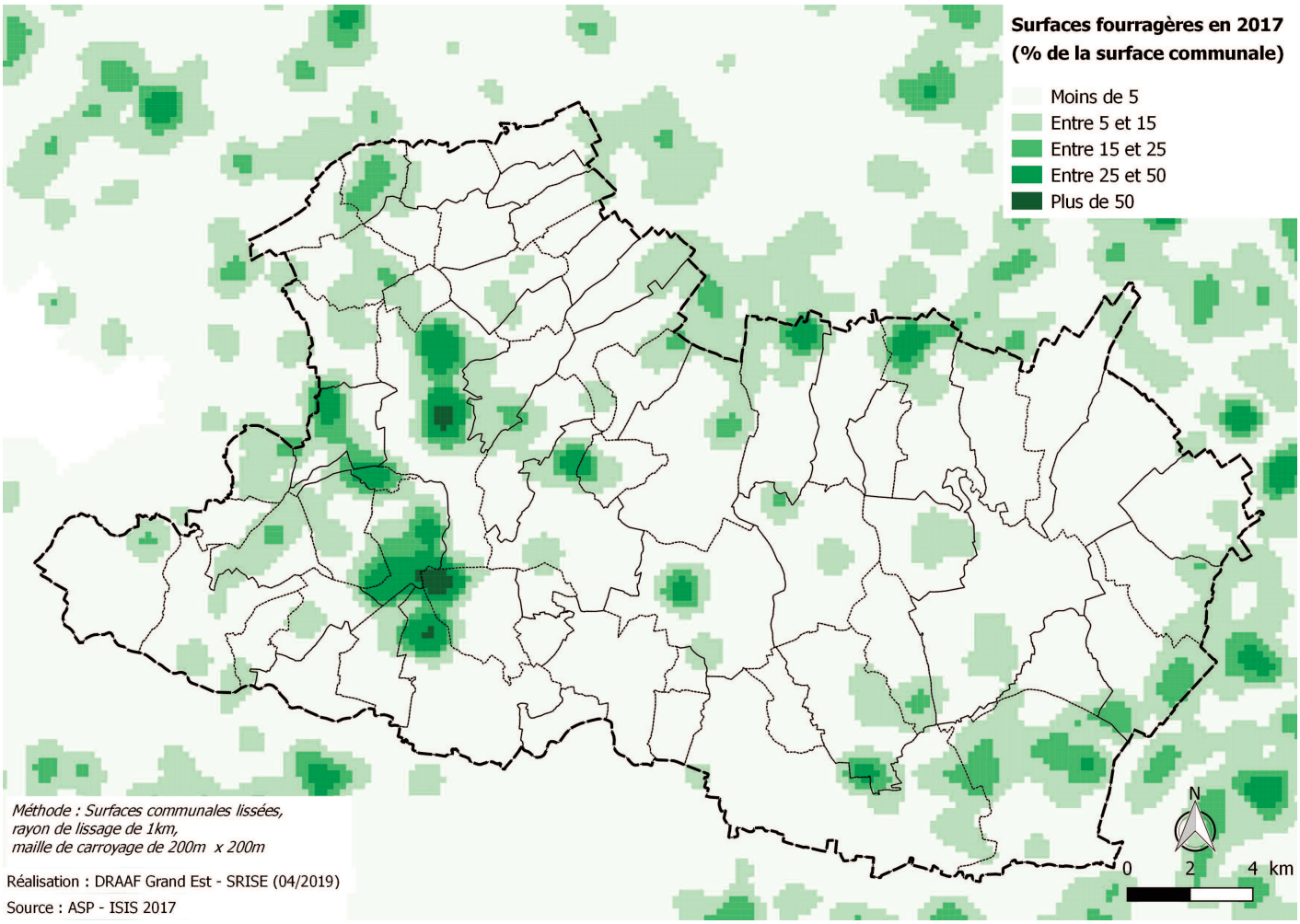

Les différentes surfaces fourragères en 2017

Culture	Surface dans le Parc (ha)	Part dans la SAU du Pnr de la Montagne de Reims (%)	Part dans la SAU du Triangle Marnais (%)	Part dans la SAU du Grand Est (%)
Prairies permanentes	1 129	4,2	2,2	24,0
Prairies temporaires	54	0,2	0,6	2,3
Légumineuses fourragères	117	0,4	0,6	1,6
Luzerne pour la déshydratation	72	0,3	0,4	0,6
Maïs ensilage	83	0,3	0,2	3,7
Total surfaces fourragères et herbagères	**1 455**	**5,4**	**3,9**	**32,1**

Sources : ISIS, RPG 2017

Les surfaces fourragères et herbagères occupent une part relativement faible des espaces agricoles du Parc, représentant 11 % de la SAU du Parc. Elles se concentrent essentiellement à l'ouest du territoire.

Les prairies permanentes représentent l'essentiel de ces surfaces avec près de 4 % de la SAU du territoire, légèrement plus que dans le Triangle Marnais. En revanche, les prairies temporaires et les légumineuses fourragères occupent respectivement moins de 100 hectares.

Plus de 800 hectares sont consacrés à la culture de la luzerne destinée à la déshydratation, soit plus de 3 % de la SAU du territoire. Il s'agit d'une production assez spécifique du département de la Marne, où plusieurs usines de déshydratation sont implantées. Ainsi, plus de 8 % de la SAU du Triangle Marnais est consacrée à cette culture.

Le cheptel bovin est assez faible sur le territoire avec moins de 1 500 bovins. Il s'agit d'un cheptel majoritairement allaitant, qui est concentré sur les communes disposant de surfaces fourragères et herbagères, à l'ouest du Parc. A l'instar du Triangle Marnais, et plus largement de la Marne, les cheptels ovin et caprin sont quasi absents du territoire. De même, les autres cheptels (volailles et porcs) ne sont pas ou peu présents.

Les cultures industrielles, à l'instar de la betterave sucrière ou des pommes de terre, occupent une place assez faible dans le territoire du Parc. Mais, le poids de ces cultures à la périphérie du Parc est important. Ainsi, près de 16 % de la SAU du Triangle Marnais est consacrée à ces cultures contre 3 % du territoire du Parc.

Autres cultures : des cultures industrielles implantées en périphérie

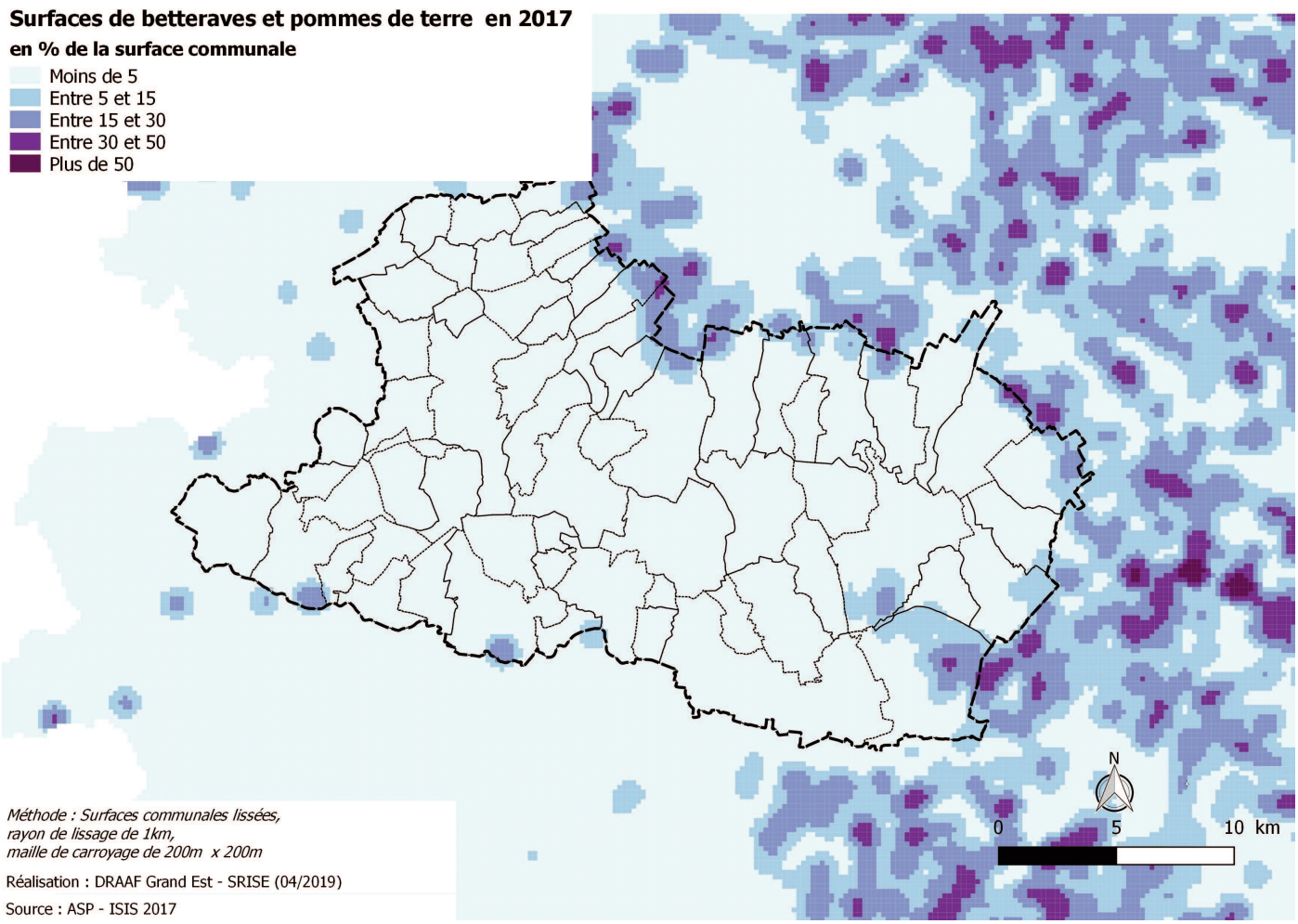

Les différentes cultures industrielles en 2017

Culture	Surface dans le Parc (ha)	Part dans la SAU du PNR de la Montagne de Reims (%)	Part dans la SAU du Triangle Marnais (%)	Part dans la SAU du Grand Est (%)
Betterave sucrière	897	3,3	14,3	3,9
Pomme de terre de consommation	17	0,1	0,9	0,4
Pomme de terre féculière	0	0,0	0,9	0,2

Sources : ISIS, RPG 2017

Evolution des surfaces Bio dans le Parc de la Montagne de Reims

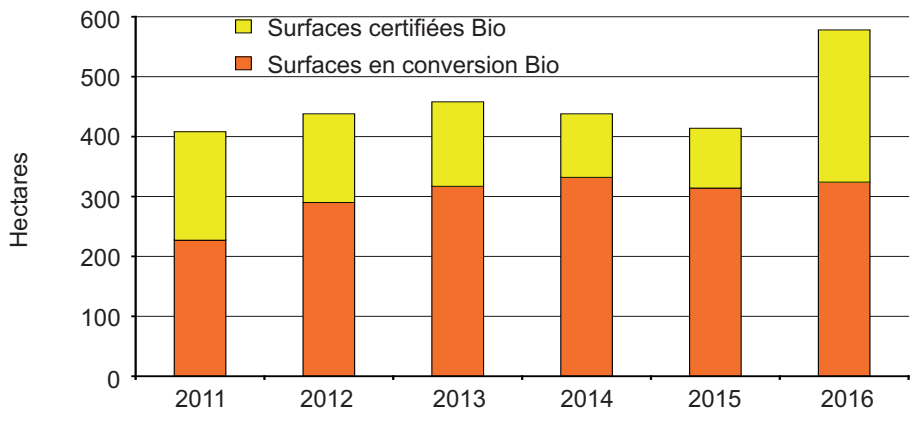

Source : Agence Bio

L'Agriculture Biologique encore peu présente mais en progression

En 2016, 576 hectares, dont 44 % en conversion, répondaient au cahier des charges de l'Agriculture Biologique dans le Parc. Les surfaces certifiées sont stables autour de 300 hectares depuis 2012 tandis que les surfaces en conversion ont progressé fortement en 2016. Ainsi, environ 2 % des surfaces du territoire sont en Agriculture Biologique, un poids proche au poids de l'Agriculture Biologique dans la Marne. En Grand Est, l'Agriculture Biologique concerne plus de 4 % des surfaces agricoles en 2017.

Répartition des surfaces certifiées biologique du Parc en 2017 selon le type de culture

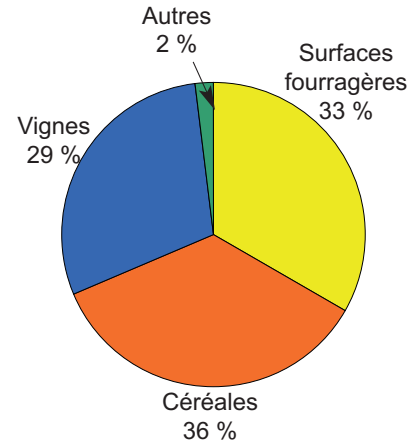

Source : Agence Bio

Les surfaces en Agriculture Biologique se répartissent assez équitablement entre : des fourrages, et en particulier de la luzerne destinée à la déshydratation, des céréales, à l'instar du blé tendre ou du triticale, et des vignes.

Une industrie agroalimentaire puissante et orientée vers la viticulture

L'agroalimentaire occupe une place économique majeure sur le territoire, avec 57 % des effectifs salariés de l'industrie manufacturière employée dans l'agroalimentaire. L'essentiel de ces industries agroalimentaires sont des établissements de fabrication de boissons (75 établissements, 1 040 salariés) de la filière champagne, impliqués dans la production de Champagne ou dans la distillation. Ces derniers sont très concentrés au nord de l'agglomération sparnacinne et au sud de Reims.
Quelques établissements de commerce de gros de céréales sont également présents sur le territoire du Parc.

La filière viticole est également au centre des industries agroalimentaires du Triangle Marnais. Ainsi, 76 % des 182 établissements et 60 % des effectifs salariés sont rattachés à la production de boissons. Mais, les productions agroalimentaires du Triangle Marnais sont néanmoins plus diversifiées. Ainsi, d'autres industries agroalimentaires sont présentes : la fabrication d'aliments pour animaux (10 établissements, 397 salariés), la fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie (6 établissements, 453 salariés) et surtout la fabrication d'autres produits alimentaires, en particulier la transformation de la betterave sucrière (19 établissements, 1 129 salariés).

L'emploi dans les industries agroalimentaires en 2014

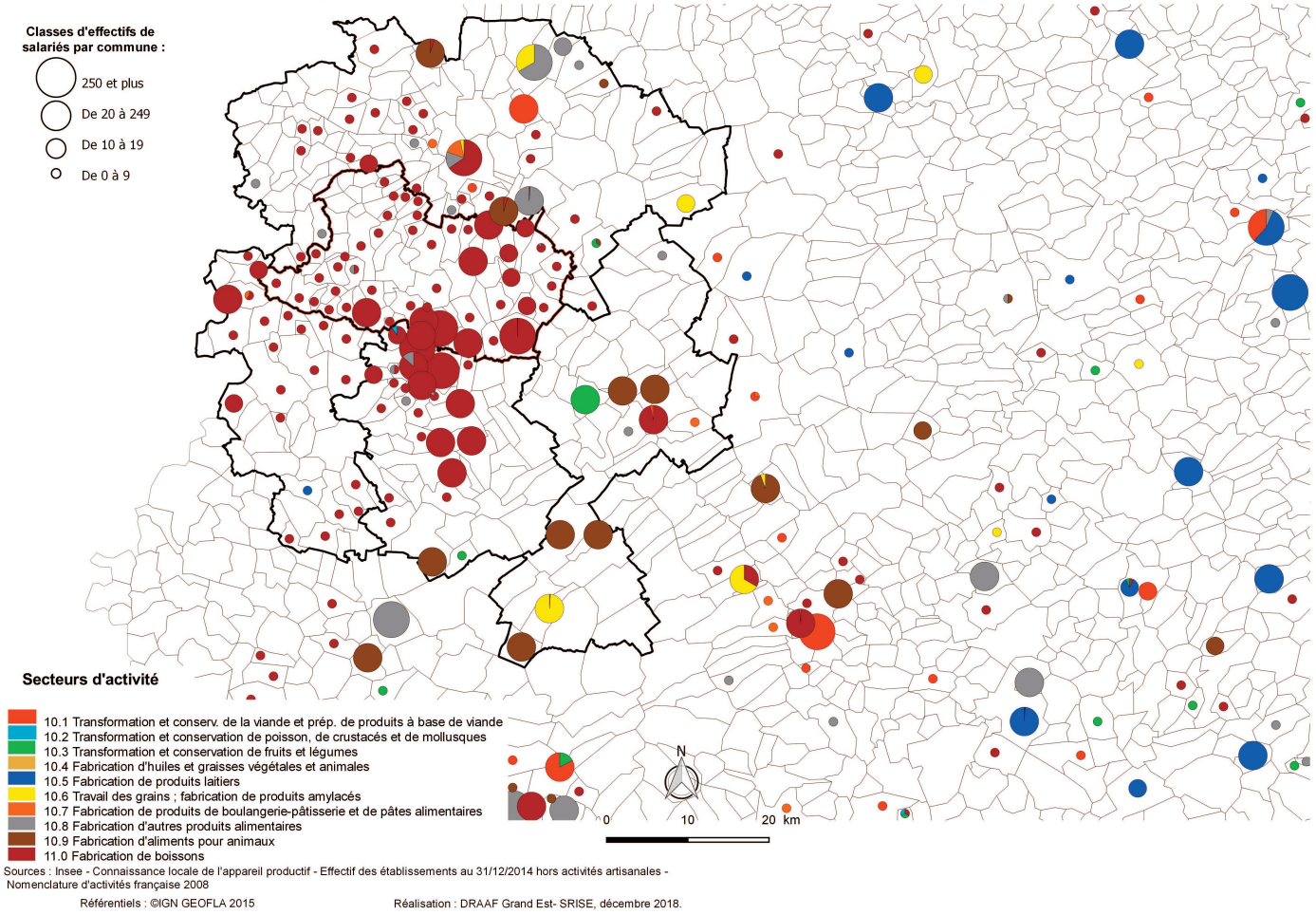

Sources : Insee - Connaissance locale de l'appareil productif - Effectif des établissements au 31/12/2014 hors activités artisanales - Nomenclature d'activités française 2008

Référentiels : ©IGN GEOFLA 2015 Réalisation : DRAAF Grand Est- SRISE, décembre 2018.

Publication disponible sur le site internet www.draaf-grand-est.agriculture.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)
Service régional de l'information statistique et économique (Srise)
3 rue du faubourg Saint-Antoine - CS 10526
51009 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX
Tel : 03 26 66 20 33 - Fax : 03 26 21 02 57
courriel : statistique.srise.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr

- Directrice régionale par intérim : Catherine Rogy
- Directeur de publication : Sylvain Skrabo
- Rédacteur en chef : Tristan Rose
- Rédacteurs : Michaël Levi-Valensin, Tristan Rose
- Contributeur : Parc naturel régional de la Montagne de Reims
- Composition : Draaf/Srise, site de Châlons-en-Champagne
- Dépôt légal : à parution
- N° ISSN : 2496-5480

Reproduction autorisée sous mention de la source : Agreste - DRAAF Grand Est